

RELEVÉ DE DECISIONS

DOSSIERS DELIBERATIFS

DIRECTION GENERALE

- 1) Approbation du procès-verbal du Bureau du 11 janvier 2023

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL/COHESION SOCIALE

HABITAT

- 3) Demandes d'aide communautaire au titre du soutien aux opérations complexes de renouvellement urbain par la commune de Plouarzel

CULTURE NAUTISME ET PORT

NAUTISME

- 4) Participation communautaire à l'événementiel de la mini-transat 2023

OPERATIONS ET EXPLOITATION

DECHETS, ENERGIE, CLIMAT

- 5) Attribution du marché d'installation de générateurs solaires sur les stations d'épuration des eaux usées - M22-126
6) Attribution d'un fonds de concours à la commune de Plourin pour travaux visant à la réalisation d'une installation photovoltaïque

INGENIERIE TERRITORIALE

- 7) Landunvez - Effacement de réseaux téléphoniques route de Lanhalles
8) Porspoder - Effacement de réseaux téléphoniques rue du Cosquer et rue de Severn
9) Porspoder - Effacement des réseaux téléphoniques route de Kernioual, chemin de Ty Ruz, impasse de Leurvean

10) Le Conquet - Effacement de réseaux téléphoniques rue de la Tour d'Auvergne et passage du Fromveur

CULTURE, NAUTISME ET PORT

CULTURE

12) Demande d'autorisation du Président à solliciter les subventions à l'acquisition de matériel musical

SECRETARIAT DE SEANCE

Monsieur le Président propose que Madame Marguerite LAMOUR assure le secrétariat de la séance du bureau.

DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : ADOPTE A L'UNANIMITE

DOSSIERS DELIBERATIFS

DIRECTION GENERALE

BC2023_02_01 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU DU 11 JANVIER 2023

Exposé

Un procès-verbal des réunions des instances délibérantes est établi après chaque réunion et est soumis à l'approbation de l'instance concernée lors de la réunion suivante.

Délibération

Vu le procès-verbal établi à la suite de la séance du bureau communautaire en date du 11 janvier 2023.

Il est proposé aux membres du bureau communautaire d'approuver le procès-verbal de la séance du 11 janvier 2023.

DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : ADOPTE A L'UNANIMITE

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL/COHESION SOCIALE

HABITAT

BC2023_02_03B : DEMANDES D'AIDE COMMUNAUTAIRE AU TITRE DU SOUTIEN AUX OPERATIONS COMPLEXES DE RENOUVELLEMENT URBAIN PAR LA COMMUNE DE PLOUARZEL

Exposé

La commune de Plouarzel mène depuis plusieurs années une politique de renouvellement urbain afin de densifier son centre-bourg et développer une offre de logements diversifiée.

Elle sollicite le dispositif d'aide communautaire de soutien aux opérations complexes de renouvellement urbain mis en place dans le cadre du programme d'actions du Programme Local de l'Habitat 2018/2023.

- Opération « Friche Forest » :

La commune a réalisé une opération d'acquisition/démolition d'un ancien bâti en plein cœur de bourg afin de permettre la construction de 4 nouveaux logements à vocation sociale par la SA HLM Les Foyers. A noter que les pierres ont été récupérées pour habiller les nouveaux bâtiments conformément à la demande de l'architecte des bâtiments de France.

Montant des dépenses subventionnables :

- Frais d'acquisition : 20 000€
- Frais de démontage charpente et tôle : 2 200€
- Frais de démolition : 23 723€

Il est proposé d'octroyer pour cette opération une aide communautaire d'un montant de 22 961,50€ (taux de 50 % plafonné à 50 000€ par opération).

- Opération « Streat an Arvoriz » :

La commune a réalisé une opération de démolition/dépollution des anciens ateliers techniques municipaux afin de permettre la construction de 6 nouveaux logements en PSLA par Brest Métropole Habitat (BMH).

Montant des dépenses subventionnables :

- Frais de désamiantage : 7 755€
- Frais de démolition et de dépollution : 7 691€
- Frais de défrichage et de remise en état du terrain : 2 800€

Montant des dépenses non prises en compte :

- Frais de viabilisation : 5 713€
- Raccordement AEP : 7 980€
- Raccordement EU : 12 750€

Il est proposé d'octroyer pour cette opération une aide communautaire d'un montant de 9123€ (taux de 50 % plafonné à 50 000€ par opération).

Délibération

Vu les statuts de la Communauté de communes,

Vu le Programme Local de l'Habitat 2018/2023,

Vu le guide des aides communautaires.

Considérant l'enjeu d'encourager et de soutenir les opérations en renouvellement urbain dans les centralités communales afin de renforcer leur attractivité et limiter l'étalement urbain,

Considérant l'enjeu de développer et de diversifier l'offre de logements sur le territoire pour répondre aux besoins de la population.

Il est proposé de :

- se prononcer sur cette demande d'aide communautaire de la commune de Plouarzel au titre du soutien aux opérations complexes de renouvellement urbain ;
- autoriser le versement d'une aide communautaire sous forme d'un fonds de concours d'un montant de 22 961,50€ pour l'opération de requalification de la friche « Forest » ;
- autoriser le versement d'une aide communautaire sous forme d'un fonds de concours d'un montant de 9 023€ pour l'opération de requalification de la friche des anciens ateliers techniques municipaux ;
- autoriser le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : ADOPTE A L'UNANIMITE

CULTURE NAUTISME ET PORT

NAUTISME

BC2023_02_04 : PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE A L'EVENEMENTIEL DE LA MINI-TRANSAT 2023

Exposé

Dans le cadre du projet de territoire, la communauté de communes du Pays d'Iroise favorise le volet maritime de son territoire. En 2021, la communauté de communes a apporté son soutien à l'événement de la Mini-Transat, avec la participation de Victor TURPIN.

Créée en 1977 et organisée chaque année impaire, la Mini-Transat est une course disputée en solitaire et sans assistance à bord de voiliers de 6,50 mètres. Cette année, pour la 24ème édition, la traversée s'effectuera en deux étapes :

1. 23 septembre 2023 - départ des Sables d'Olonne et arrivée aux Canaries (Las Palmas),

2. Novembre 2023 - départ de La Palmas et arrivée à Saint-François en Guadeloupe.

Pour l'année 2023, il est proposé de soutenir le projet de Enora FERZOU, habitante du territoire, à hauteur de 1 500 €.

Le projet est également en lien avec les écoles du territoire, dans le cadre de la voile scolaire. A cet effet, un livret scolaire a été créé, le livret d'Enora. Il est préparé pour présenter la course de la mini-transat et permettre aux élèves et aux enseignants de se mettre en projet. Enora a également créé une adresse mail, en fin de livret, pour lancer une communication avant la course.

Délibération

Vu le projet de territoire de la communauté de communes du Pays d'Iroise,
Vu l'avis favorable émis par le conseil d'exploitation de Nautisme en Pays d'Iroise émis le 11 octobre 2022,

Il est proposé au Bureau communautaire de soutenir le projet de Enora FERZOU à hauteur de 1 500 € pour sa participation à la Mini-Transat 2023.

DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : ADOPTE A L'UNANIMITE

OPERATIONS ET EXPLOITATION

DECHETS, ENERGIE, CLIMAT

BC2023_02_05 : ATTRIBUTION DU MARCHE D'INSTALLATION DE GENERATEURS SOLAIRES SUR LES STATIONS D'EPURATION DES EAUX USEES - M22-126

Exposé

Pays d'Iroise Communauté a décidé de lancer un marché public ayant pour objet l'installation de générateurs solaires sur les stations d'épuration des eaux usées.

Ce marché concerne les futurs travaux d'optimisation de consommation électrique sur les trois stations de traitement des eaux usées de la communauté de communes du Pays d'Iroise Communauté.

Cette démarche visant à produire des ENR et à optimiser les consommations de nos installations s'inscrit à la fois dans les objectifs de notre PCAET et enfin dans notre plan de sobriété énergétique.

Les trois sites sont situés :

- Commune de Plouarzel, site de Kervoulou
- Commune de Porspoder, site de Saint Denec
- Commune de Milizac Guipronvel, site de Treleon



Les travaux consistent en l'installation de 5 trackers d'une puissance nominale de 20 KWC minimum chacun. La technologie du tracker orientable a été plébiscitée, compte tenu d'un bon rendement, d'une meilleure optimisation du foncier disponible par rapport à une solution au sol ou sur toiture. De plus il est facilement démontable donc réversible.

L'énergie produite sera prioritairement auto-consommée sur place, avec possibilité alternative de vente du surplus.

Cette consultation en procédure adaptée a été lancée le 16 décembre 2022. A la remise des offres, le 19 janvier 2023, une seule offre a été réceptionnée. Suite à l'analyse des offres et sous réserve d'un avis favorable de la Commission d'achat en date du 30 janvier 2023, Monsieur le Président est autorisé par le Bureau communautaire :

- A conclure le marché public entre la Communauté de communes et la société OKWind pour un montant de 414 363,00 € HT,
- A signer tous les documents inhérents à ce marché, y compris toutes modifications n'induisant aucun changement de son montant global supérieur à 5 %.

Délibération

Vu le code de la commande publique,

Considérant que le marché public ayant pour objet l'installation de générateurs solaires sur les stations d'épuration des eaux usées est nécessaire à la Communauté de communes,

Considérant qu'une mise en concurrence par le biais d'une consultation en procédure adaptée a été réalisée,

Il est proposé de :

- Autoriser le Président à conclure le marché public entre la Communauté de communes et la société OKWind pour un montant de 414 363,00 € HT,
- Autoriser le Président à signer tous les documents inhérents à ce marché, y compris toutes modifications n'induisant aucun changement de son montant global supérieur à 5 %.

DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : ADOPTE A L'UNANIMITE - MARCHE ADOPTE SANS L'OPTION PORSPODER

BC2023_02_06 : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE PLOURIN POUR TRAVAUX VISANT A LA REALISATION D'UNE INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE

Exposé

La commune de Plourin a prévu la réalisation d'une installation photovoltaïque sur la toiture de l'école, l'orientation du bâtiment étant propice à une production d'électricité du fait de son orientation plein sud. Les préconisations ATEC implique un remplacement complet de la toiture afin de pouvoir accueillir une telle installation de panneaux photovoltaïques (50 modules pour une puissance de 17,28 Kwc).

Le montant des travaux est estimé à 23 009,80 € HT (hors installation photovoltaïque). Le coût global de l'opération avec panneaux est chiffré à 50 139 €.

Le guide des aides communautaires prévoit un dispositif de soutien à l'adaptation des toitures pour accueillir des panneaux solaires, l'installation de ces derniers ne pouvant plus faire l'objet de fonds de concours en raison de l'évolution de la réglementation.

Délibération

Vu le projet de territoire préconisant un développement des énergies renouvelables,

Considérant que le projet répond aux spécifications du guide des aides communautaires,
Considérant l'objectif de développement de la production d'énergie renouvelable sur le territoire,

Il est proposé au bureau communautaire de

- allouer un fonds de concours à la commune de Plourin à hauteur de 30 % du coût HT de l'installation soit une aide de 6 902,94 €
- autoriser le Président à accomplir toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : ADOPTE A L'UNANIMITE

INGENIERIE TERRITORIALE

BC2023_02_07 : LANDUNVEZ - EFFACEMENT DE RESEAUX TELEPHONIQUES ROUTE DE LANHALLES

Exposé

Par délibération du 28/09/2016, le Conseil Communautaire a adopté un dispositif d'aide portant sur l'effacement des réseaux téléphoniques. Ce dispositif s'inscrit dans une approche liée à la compétence réseaux de télécommunication électronique. La communauté est, en effet, actrice du déploiement du haut et du très haut débit sur le territoire dans le cadre du plan Bretagne Très Haut Débit. Le taux de subvention retenu est de 30 % plafonné à la participation communale.

La commune de Landunvez demande une subvention pour l'effacement de réseaux téléphoniques route de Lanhalles.

Le coût relatif à la partie génie civil des réseaux de télécommunication à la charge de la commune est de 69 942,15 € HT. Ils peuvent bénéficier d'un fonds de concours de 30 % soit 20 982,64 €.

Il est proposé aux membres du bureau communautaire de se prononcer sur l'attribution à la commune de Landunvez d'un fonds de concours communautaire de 20 982,64 € pour les travaux d'effacement de réseaux téléphoniques route de Lanhalles.

Délibération

Vu le guide des aides communautaires,

Il est proposé aux membres du bureau communautaire de se prononcer sur l'attribution à la commune de Landunvez d'un fonds de concours de 20 982,64 € pour les travaux d'effacement de réseaux téléphoniques route de Lanhalles.

DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : ADOPTE A L'UNANIMITE

BC2023_02_08 : PORSPODER - EFFACEMENT DE RESEAUX TELEPHONIQUES RUE DU COSQUER ET RUE DE SEVERN

Exposé

Par délibération du 28/09/2016, le Conseil Communautaire a adopté un dispositif d'aide portant sur l'effacement des réseaux téléphoniques. Ce dispositif s'inscrit dans une approche liée à la compétence réseaux de télécommunication électronique. La communauté est en effet actrice du déploiement du haut et du très haut débit sur le territoire dans le cadre du plan Bretagne Très Haut Débit. Le taux de subvention retenu est de 30 % plafonné à la participation communale.

La commune de Porspoder demande une subvention pour l'effacement de réseaux téléphoniques rue du Cosquer et rue de Severn.

Le coût relatif à la partie génie civil des réseaux de télécommunication à la charge de la commune est de 10 614,00 € HT. Ils peuvent bénéficier d'un fonds de concours de 30 % soit 3 184,20 €.

Il est proposé aux membres du bureau communautaire de se prononcer sur l'attribution à la commune de Porspoder d'un fonds de concours communautaire de 3 184,20 € pour les travaux d'effacement de réseaux téléphoniques rue du Cosquer et rue de Severn.

Délibération

Vu le guide des aides communautaires,

Il est proposé aux membres du bureau communautaire de se prononcer sur l'attribution à la commune de Porspoder d'un fonds de concours de 3 184,20 € pour les travaux d'effacement de réseaux téléphoniques rue du Cosquer et rue de Severn.

DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : ADOPTE A L'UNANIMITE

BC2023_02_09 : PORSPODER - EFFACEMENT DES RESEAUX TELEPHONIQUES ROUTE DE KERNIOUAL, CHEMIN DE TY RUZ, IMPASSE DE LEURVEAN

Exposé

Par délibération du 28/09/2016, le Conseil Communautaire a adopté un dispositif d'aide portant sur l'effacement des réseaux téléphoniques. Ce dispositif s'inscrit dans une approche liée à la compétence réseaux de télécommunication électronique. La communauté est en effet actrice du déploiement du haut et du très haut débit sur le territoire dans le cadre du plan Bretagne Très Haut Débit. Le taux de subvention retenu est de 30 % plafonné à la participation communale.

La commune de Porspoder demande une subvention pour l'effacement de réseaux téléphoniques route de Kernioual, chemin de Ty Ruz et Impasse de Leurvean.

Le coût relatif à la partie génie civil des réseaux de télécommunication à la charge de la commune est de 32 790,52 € HT. Ils peuvent bénéficier d'un fonds de concours de 30 % soit 9 837,15 €.

Il est proposé aux membres du bureau communautaire de se prononcer sur l'attribution à la commune de Porspoder d'un fonds de concours communautaire de 9 837,15 € pour les travaux d'effacement de réseaux téléphoniques route de Kernioual, chemin de Ty Ruz et Impasse de Leurvean.

Délibération

Vu le guide des aides communautaires,

Il est proposé aux membres du bureau communautaire de se prononcer sur l'attribution à la commune de Porspoder d'un fonds de concours de 9 837,15 € pour les travaux d'effacement de réseaux téléphoniques route de Kernioual, chemin de Ty Ruz et Impasse de Leurvean.

DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : ADOPTE A L'UNANIMITE

BC2023_02_10 : LE CONQUET - EFFACEMENT DE RESEAUX TELEPHONIQUES RUE DE LA TOUR D'Auvergne ET PASSAGE DU FROMVEUR

Exposé

Par délibération du 28/09/2016, le Conseil Communautaire a adopté un dispositif d'aide portant sur l'effacement des réseaux téléphoniques. Ce dispositif s'inscrit dans une approche liée à la compétence réseaux de télécommunication électronique. La communauté est en effet actrice du déploiement du haut et du très haut débit sur le territoire dans le cadre du plan Bretagne Très Haut Débit. Le taux de subvention retenu est de 30 % plafonné à la participation communale.

La commune de Le Conquet demande une subvention pour l'effacement de réseaux téléphoniques rue de la Tour d'Auvergne et passage du Fromveur.

Le coût relatif à la partie génie civil des réseaux de télécommunication à la charge de la commune est de 25 474,07 € HT. Ils peuvent bénéficier d'un fonds de concours de 30 % soit 7 642,22 €.

Il est proposé aux membres du bureau communautaire de se prononcer sur l'attribution à la commune de Le Conquet d'un fonds de concours communautaire de 7 642,22 € pour les travaux d'effacement de réseaux téléphoniques rue de la Tour d'Auvergne et passage du Fromveur.

Délibération

Vu le guide des aides communautaires,

Il est proposé aux membres du bureau communautaire de se prononcer sur l'attribution à la commune de Le Conquet d'un fonds de concours de 7 642,22 € pour les travaux d'effacement de réseaux téléphoniques rue de la Tour d'Auvergne et passage du Fromveur.

DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : ADOPTE A L'UNANIMITE

CULTURE, NAUTISME ET PORT

CULTURE

BC2023_02_12 : DEMANDE D'AUTORISATION DU PRESIDENT A SOLLICITER LES SUBVENTIONS A L'ACQUISITION DE MATERIEL MUSICAL

Exposé

Afin de maintenir en état son parc instrumental et de développer des actions de nature à rendre son offre plus attractive, l'Ecole de musique communautaire investit chaque année dans de nouveaux équipements, à hauteur d'une enveloppe de 20 785€.

Cette année, sont notamment prévues les acquisitions des matériels suivants :

PPI 2023	Objet	pu TTC	Qté	2023	Utilisateurs	Site	Amortissement	Catégorie
Matériel musical								
Informatique musicale	Logiciel Live	600	1	600	MAO, MAA	EMI	2	N
Electronique, instruments amplifiés	Theremini	350	1	350	MAA	N, C	4	N
	Piano numérique Yamaha P45	460	1	460	EMI	C	4	N
Etuis, pupitres, stands	Housses timbales	101	3	303	Classe de percussions	C	8	N
	Matériel MAA	500	1	500	Ateliers MAA	EMI	4	R
Percussions	Kool drum/ Hang pan	500	1	500	Classe de percussions-ateliers MAS, handicap	SP	8	N
Vents	saxhorn Bb	650	4	2600	brass band	EMI	8	N
	saxophone baryton	4000	1	4000	big band + orchestre + ensemble sax	EMI	8	R
	Cornet	467	9	4203	Parcours découverte + brass band	EMI	8	R
Polyphoniques	Accordéons diatoniques	700	1	700	Parcours découverte	Sud L	8	N
	Accordéons chromatiques	1900	1	1900	Parcours découverte	C SL	8	N
Cordes	Violoncelle 1/2 Stentor	680	1	680	Parcours découverte + orch à cordes	SL	6	R
	Ukulele	63	3	189	Parcours découverte	C	6	R
	Violon 1/4	380	3	1140	Parcours découverte	N	6	R
	Violon 1/2	380	7	2660	orchestre à corde	EMI	6	N
TOTAL			38	20785				

Ces achats sont subventionnés par le conseil départemental du Finistère.

Délibération

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation de l'Ecole de musique du 18 janvier 2023,

Il est proposé de :

- autoriser le président à solliciter des financeurs potentiels, et notamment du conseil départemental du Finistère les aides à l'acquisition de matériel musical,

- de demander aux financeurs d'autoriser l'Ecole de musique à procéder aux achats sans attendre la décision de subvention.

DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : ADOPTE A L'UNANIMITE